COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt du mois de novembre à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 13 novembre 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Frédéric LELEU, Etienne DILLY, Joseph CARLIER, Eugéna RITAINE, Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Michelle LEFEBVRE, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL

Absents excusés : Luc AZELART procuration donnée à David DAMBRUNE, Doriane DELHEZ.

Secrétaire de séance : Michelle LEFEBVRE

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n°47/2024 : Participation au centre de loisirs de Thérouanne - été 2024

Comme chaque année, la commune de DOHEM participe au centre aéré de Thérouanne en réglant une somme par semaine et par enfant de Dohem fréquentant le dit centre aéré.

Pour l'année 2024, le comité syndical a fixé le tarif à 50€ par semaine et par enfant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à régler cette participation.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 21/11/2024
et publication le 21/11/2024

Dohem, le 21/11/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
25 NOV. 2024

Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

MAIRIE DE DOHEM 62380